

ORANGE, le 24 février 2023

POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE  
Gestion du Domaine Public

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES**

TOUTE VILLE

La Mairie d'Orange vous informe :

Pendant toute la durée des interventions de maintenance des systèmes de sécurité incendie **sur toutes les voies de la ville :**

- Le stationnement de 2 véhicules de la société D-TECK sera autorisé sur des emplacements au plus proche du lieu d'intervention.
- Les chauffeurs auront un exemplaire du présent document à disposition dans leur véhicule, en cas de contrôle.

**Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.**

Le présent arrêté prendra effet à compter du 27 février 2023 et sera valable jusqu'à la fin des travaux, dont la date de fin est fixée au 31 décembre 2023, sous l'entière responsabilité de la société D-TECK à LE THOR.